Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501653-20251211-2025_93-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 11 décembre 2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 14
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
Quorum réuni
Date de la convocation : 04-12-2025
Date d'affichage : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur DIVAY Laurent, maire.
Présents : Mesdames et Messieurs : COLAS Isabelle, VALLÉE Pierrick, PELHATE Denis, FAUCHON Pierrick, BALARD Maryvonne, AOUSTIN Sylvie, HOUSSAIS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAËC Gwénaëlle, COURTIGNÉ Jordan et RESTIF Benjamin
Absents : ORY Patrick
Absents excusés : COLAS Isabelle, ARONDEL Régis
Pouvoirs : COLAS Isabelle a donné pouvoir à DIVAY Laurent

A été élue secrétaire de séance : HOUSSAIS Isabelle

Délibération n° 2025-93

Médaille du travail et primes

Monsieur Le maire informe le conseil qu'un agent attendra les 30 années de service en 2026.
Afin de pouvoir demander la médaille des 30 ans à la préfecture, il fallait d'abord demander celle des 20 ans, qui n'a jamais été réclamée.
La préfecture a répondu favorablement.
Monsieur Le Maire informe le conseil que le COS BREIZH, le comité social des agents propose des primes
Médaille argent (20 ans de services) : 175 €
Médaille argent (30 ans de services) : 190 €
Médaille argent (35 ans de services) : 250 €
Médaille argent (40 ans de services) : 275 €

Il demande au conseil si ce dernier souhaite lui aussi appliquer ou non une prime aux agents pour leur ancienneté et leur engagement, à partir de 20 ans de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
- **DECIDE** d'appliquer les primes ci-dessus et dans les mêmes conditions aux agents concernés.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

Le Maire, DIVAY Laurent

Le secrétaire de séance, HOUSSAIS Isabelle